



## Alerte presse

Paris, le 5 septembre 2023

# Hausse du prix de l'énergie / Montagne

## La renégociation du prix de l'électricité avec les fournisseurs, une nécessité impérieuse pour la pérennité de l'activité des stations de montagne

Alors que le prix du mégawattheure (MWh) était d'environ 60 euros avant décembre 2022, ce dernier a grimpé jusqu'à 600 euros ces derniers mois. Une situation intenable qui met en péril la pérennité des stations de montagne. Pour les maires de stations, il est urgent que le gouvernement pèse de tout son poids pour demander aux fournisseurs d'énergie qu'ils acceptent de renégocier pour revenir à des prix raisonnables.

En parallèle, pour pérenniser l'avenir des stations face aux fluctuations du prix de l'énergie, l'ANMSM souhaite faciliter l'installation de microcentrales hydroélectriques en montagne et permettre l'utilisation de cette énergie en circuit court.

**Pierre VOLLAIRE, Vice-président de l'ANMSM :** « En 2022, 30% des stations de montagne ont été concernées par la renégociation du prix de l'électricité, avec des coefficients multiplicateurs allant jusqu'à 10 ! Bien que le prix de l'énergie électrique estimé pour l'année à venir soit inférieur à celui de l'an passé, le surcoût pour les stations atteindra plusieurs dizaines de millions d'euros, d'autant plus que les aides de l'état viennent à terme à la fin de l'année. »

**Jean-Luc BOCH, Président de l'ANMSM :** « La pérennité de certaines stations est en jeu. Bercy doit peser de tout son poids sur les fournisseurs d'énergie et sur la politique européenne afin que le prix de l'énergie soit raisonnable, c'est-à-dire avec un prix plafond de 150 euros le mégawattheure (MWh). »

A la suite du nouvel appel de l'ANMSM, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, s'est engagé à demander aux fournisseurs d'énergie de renégocier les contrats lorsque le prix du MWh ne correspond plus au niveau du prix actuel.

Par ailleurs, la montagne offre d'importantes capacités de production en hydroélectricité. Pourtant, si plusieurs microcentrales hydroélectriques existent déjà en stations, leur déploiement est souvent ralenti par des blocages règlementaires et administratifs. L'ANMSM souhaite faciliter leur déploiement pour permettre aux stations de produire une électricité verte, locale et distribuée en circuit court.

**Pour toute demande d'interview : 07 84 90 83 16**

**Contact presse - Agence CorioLink :**

Océane Vilminot 07 84 90 83 16 / [oceane.vilminot@coriolink.com](mailto:oceane.vilminot@coriolink.com)